



## **4ème ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU DES FEMMES AFRICAINES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (REFADD)**



Photo d'ensemble

## **RAPPORT**

Juillet 2012

## TABLE DE MATIERE

	Page
INTRODUCTION	
I. CEREMONIE D'OUVERTURE .....	03
II.DEROULEMENT DES TRAVAUX	
2.1 EXPOSES LIMINAIRES.....	04
2.2 RAPPORTS NATIONAUX.....	05
2.3 THEMATIQUES SPECIFIQUES.....	05
2.4 TRAVAUX .....	06
2.5 ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL.....	07
2.6 AMENDEMENTS ET ADOPTION DE TEXTES.....	08
2.7 RENOUELEMENT DU BUREAU REGIONAL.....	08
2.8 RECOMMANDATIONS.....	08
III. CEREMONIE DE CLOTURE.....	09
ANNEXES	

Les 03 au 04 juillet 2012 s'est tenue, dans la salle de réunion de l'Espace Traiteur, à Brazzaville au Congo, la quatrième Assemblée Générale du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD).

Elle a connu la participation de la Coordinatrice Régionale Adjointe, du Secrétaire Général et des Points focaux du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale (représenté), de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo (représenté) et du Rwanda.

Etaient également présents quelques représentants des associations et organisations membres de l'antenne locale (congolaise) du REFADD.

La rencontre a été financée par la Coopération Allemande au développement (GIZ).

**L'objectif général** de la rencontre était de contribuer au renforcement des capacités en genre au niveau institutionnel et individuel des membres du REFADD, impliqué/es dans la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et dans la Gouvernance forestière à travers le plaidoyer.

De manière plus spécifique, il s'agissait:

- d'examiner des rapports nationaux
- de Contribuer à l'examen du fonctionnement et à la redynamisation du REFADD.
- de procéder à une analyse des textes statutaires existants
- d'adopter de nouveaux statuts et un règlement Intérieur
- de renouveler le bureau de la coordination régionale du REFADD

Trois articulations ont ponctué le déroulement de la rencontre.

- La cérémonie d'ouverture
- le déroulement des travaux proprement dits
- la clôture des travaux de l'AG du REFADD.

## I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été présidée par la représentante du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement en présence du Représentant de la GIZ, de la COMIFAC et autres partenaires au développement.

Tous les intervenants dans leurs allocutions ont encouragé le REFADD à aller de l'avant dans son programme de plaidoyer pour la prise en compte de genre dans la gestion des ressources naturelles.

Le Représentant de la COMIFAC a souhaité que l'AG du REFADD permette à tous de parler le même langage en faveur des questions genre dans tous les axes du Plan de Convergence.

Quant à la GIZ, sa représentante a exprimé son engagement de soutenir un REFADD redynamisé et engagé dans l'action dans le même contexte que l'appui à la CEFDHAC.

Le représentant de la Coordinatrice Régionale a rappelé les recommandations de la 3eme AG de Douala en Février 2010 pour évaluer les réalisations et en constituer la fondation pour l'avenir.

## II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

### 2.1 EXPOSES LIMINAIRES

Les trois premiers exposés ont fixé le cadre de références des questions forestières dans la sous-région. Ils portaient sur L'harmonisation des politiques forestières et fiscales en Afrique Centrale, le processus de Révision du Plan de Convergence de la COMIFAC et La Déclaration de Yaoundé.

- ***Harmonisation des politiques forestières et fiscales en Afrique Centrale: Contribution du REFADD***, par Jeanne Marie Mindja.

L'oratrice a mis en exergue le contenu essentiel des politiques forestières et fiscales dans les pays du Bassin du Congo et a ressorti la contribution du REFADD à travers la traduction des textes de lois et la mise en œuvre des actions de terrain;

Elle a également mentionné le projet de création d'un sous groupe de travail qui devra mener une réflexion sur la gouvernance forestière.

- ***Processus de révision du Plan de Convergence de la COMIFAC: Etat d'avancement de la prise en compte du genre*** par Mr Valery TCHUANTE.

Le présentateur a fait constater que le genre est une nouvelle thématique à intégrer dans le Plan de Convergence de la COMIFAC et que cette option justifie la prise en compte effective du travail du REFADD dans le processus régional. Cette situation concède une lourde responsabilité au réseau et attentes importantes de la part de la COMIFAC.

- ***La Déclaration de Yaoundé*** a été présentée par Mr Henri Paul Eloma au nom de madame Eulalie Bashige Coordinatrice régionale du REFADD.

L'exposé a retracé la genèse du REFADD et fait une incursion sur les pistes d'amélioration de son cadre juridique, l'autonomisation des Points Focaux et le renforcement de la coordination régionale. Il a évoqué quelques perspectives dont l'intégration des peuples autochtones et la réalisation des projets de terrain pour la réduction de la pauvreté.

Au cours des débats constructifs et riches qui ont suivi, les participant/es se sont particulièrement appesanti/es sur deux points

- Il y a-t-il eu une évaluation avant la révision du PC?

- Les réalités des pays ne seront-elles pas source de difficulté dans le processus d'avancement de la révision du PC de la COMIFAC?

Le représentant de la COMIFAC a dit apporté des clarifications sur le processus de la révision du PC dont l'évaluation est prévue. Par ailleurs les états membres sont bien disposés à lâcher certaines de leurs prérogatives au bénéfice des mesures plus avantageuses pour l'ensemble de la sous-région.

## **2.2 RAPPORTS NATIONAUX**

Huit pays ont présenté leur rapport d'activités de 2010 à 2012. Le pays absents étaient le Burundi et le Tchad. Les perspectives sont notamment le renforcement de la visibilité du REFADD sur le terrain.

On a pu relever:

- l'opérationnalité de toutes les Antennes sur le terrain a travers des activités de sensibilisation, de plaidoyer d'accompagnement des communautés;
- que le REFADD est impliqué dans le processus FLEGT-APV en RCA, dans le droit des communautés au Gabon;
- que parmi les difficultés qui ont été soulignées on compte le manque de moyens financiers, les problèmes de communication entre les Antennes et la Coordination;

Lors de la séance des échanges sur les rapports nationaux, des questions ont été abordées, à la suite desquelles les réponses précises ont été apportées notamment:

- La nécessité de prévoir un plan d'action assorti d'indicateurs en vue d'atteindre des résultats tangibles en termes de changement;
- L'importance, à la fin de chaque AG, de prévoir une feuille de route qui fera office de programme au niveau régional, relayé par les antennes nationales;
- La prise en compte du VIH/SIDA dans les interventions du REFADD;
- La participation du REFADD au Programme de la Décennie de l'Education pour le développement durable;

A la fin des travaux de la première journée, les participants ont dans l'ensemble exprimé leur entière satisfaction. Plusieurs points de satisfaction ont été relevés notamment:

- ✓ La diversité
- ✓ Soutien très positif du Ministère;
- ✓ Participation des hommes et des femmes;
- ✓ Sincérité des rapports;
- ✓ Moderation scientifique et professionnelle;
- ✓ Effort de la Guinée Equatoriale

## **2.3 THEMATIQUES SPECIFIQUES**

La deuxième journée a été ouverte par un rapport succinct de la journée précédente. Puis ont suivi les six présentations thématiques:

- **Genre et changement climatique** par Mme Adelaïde ITOUA Point Focal changement climatique et personne ressource du REFADD Congo ;
- **Participation des femmes dans l'harmonisation des politiques et processus APV/FLEGT** et autres existants par le Point Focal Centrafrique, Mme Philomène BIA;
- **Gouvernance forestière et utilisation des terres dans le Bassin du Congo** par la Coordinatrice Régionale Adjointe, Mme Jeanne-Marie MINDJA ;
- **Certification forestière dans le Bassin du Congo : enjeux et défis**, par le Point Focal Gabon, Mme Edwige EYANG EFFA ;
- **Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL) et la lutte contre la pauvreté en milieu rural, le cas du Rwanda** par Mme Dancilla MUKAKAMARI, Point Focal REFADD Rwanda ;
- **Entreprenariat féminin et gestion durable des forêts**, par Mme Marie-Julienne LONGO, Point Focal Congo.

Ces présentations étaient faites dans le cadre d'un échange d'informations. Des clarifications ont été apportées par les intervenant/es sur les questions suivantes:

- Après de qui les femmes rwandaises apprennent-elles à fabriquer des objets à partir du bambou?
- que peut faire le REFADD pour la prise en compte de la dimension genre dans le FSC?
- Comment est traitée la question sur le transit de bois?
- Comment se comportent les femmes dans la gestion des parcs qui concernent à la fois le Congo; le Gabon et le Cameroun?

Ensuite, les participant/es ont été invité/es aux travaux de groupe.

## **2.4 TRAVAUX**

### *Travaux de groupe*

les participant/es ont été reparti/es en trois groupe qui avaient respectivement pour tâche

- 1) l'évaluation du plan biennuel 2010-2011 et des recommandations de la précédente rencontre du REFADD du 22 au 24 février 2010 à Douala,
- 2) l'analyse des contraintes et difficultés dans la mise en œuvre des activités,
- 3) analyse du partenariat, des processus participatifs et la mobilisation des ressources.

La présentation des travaux de groupe a conduit aux conclusions suivantes:

- a) Très peu de recommandations ont été mises en œuvre. Seule la recommandation N°5 formulée ainsi: Les Points focaux devraient faire l'effort de commencer certaines activités par exemple le reboisement ou l'horticulture, avec des moyens de bord ou en profitant

des opportunités comme la journée de l'arbre, sans attendre nécessairement de gros moyens de la part des bailleurs de fonds" a été suivi dans presque tous les pays comme il suit:

- RDC : Champs communautaire de semence, ferme pilote de porc et étang piscicole,
- Congo : formation des femmes à la multiplication des plants de bananiers, lutte contre l'envahissement des plans d'eau par les fougères et la jacinthe d'eau, intégration du REFADD dans l'annuaire de la chambre de commerce de Pointe Noire,
- Rwanda : valorisation et transformation de la culture de Bambou
- Guinée Equatoriale : valorisation, conservation et transformation des PFNL, lutte contre le braconnage,
- Gabon : cartographie participative
- Cameroun : relecture participative de la loi forestière

b) le plan d'action a également connu très peu d'activités réalisées.

Pour le groupe 2 qui a analysé les contraintes et les difficultés, la situation est imputable au manque:

- d'appui institutionnel à lié à l'absence d'un cadre juridique approprié, d'une localisation,
- de bailleurs de fonds avec pour causes principales des faiblesses dans l'élaboration des projets, dans les compétences en genre;
- de connaissances des critères des bailleurs;
- de communication et d'informations.

A cela il faut ajouter

- la disparité et la pléthore de textes de lois et d'initiatives,
- la faible visibilité du réseau et de ses antennes,
- les incompréhensions avec les autorités,
- la non prise en compte du genre,
- les contraintes matrimoniales.

Le groupe a formulé quelques mesures pouvant atténuer les contraintes et les difficultés parmi lesquelles:

- la légalisation des antennes nationales,
- l'instauration de cotisation des membres,
- l'acquisition d'un siège,
- le renforcement des capacités institutionnelles,
- le renforcement des compétences en matière d'élaboration des projets, en communication
- la collecte des informations sur les partenaires potentiels.

Les partenariats ont été listés par le groupe 3 qui a également ressorti les processus participatifs en cours.

*Travaux individuelles sur la redynamisation du réseau*

Un brainstorming a permis au participant/es de définir le réseau à partir de trois concepts: groupe, objectifs, action, mobilisation et visibilité. Ils /elles ont également déclaré que les critères exigés pour rejoindre un réseau sont: le dynamisme, les thèmes abordés, la performance, le dynamisme et les réalisations.

Chaque participant/e membre du REFADD a participé à l'inventaire des ressources, et compétences, pour la mise en place du réseau. Le REFADD et ses antennes disposent désormais de:

- l' Inventaire des ressources organisationnelles/membres
- Inventaire des compétences des membres et des partenariat potentiels et productifs.

Ces documents ont été remis au Secrétariat général.

## **2.5 ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2012-2015**

A la suite des discussions, les participant/es membres du REFADD ont décidé de reconduire le plan d'action de 2010-2012 après une remise à jour de quelques activités et stratégies. Le Plan d'Actions biennale a été passé en revue point par point et les participants l'ont amendé, surtout en ce qui concerne les indicateurs de performance, et l'ont reconduit pour la période 2012-2015. Le plan d'action a été adopté; un comité est chargé de peaufiner ce travail et d'envoyer le document final au bureau régional dans un délai très bref.

## **2.6 AMENDEMENT ET ADOPTION DES TEXTES**

Deux textes ont été soumis aux membres du REFADD: les projets de statuts et de Règlement d'Ordre Intérieur, dont l'élaboration et la mise à jour avaient été confiées au Dr Kam Yogo, juriste. Celui-ci a accompagné les participant/es au cours de l'activité. Ils ont revisité et amendé les deux documents qui ont été adoptés.

## **2.7 RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU REGIONAL REFADD**

Un huis clos a conduit à l'élection du nouveau bureau régional composé comme suit:

<b>N°</b>	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>ORGANISATIONS / PAYS</b>	<b>TITRES</b>
1	Mme Bashige Eulalie	Femme Environnement Santé « <b>FES</b> » <b>RDC</b>	Présidente
2	Mme Longo Mbendo Marie Julienne	Caisse féminine de développement Agricole et commercial ( <b>CFDAC</b> ) <b>CONGO</b>	Présidente Adjointe
3	Jeanne Marie Mindja	Groupe des Amis de l'UNESCO et de l'Environnement « <b>GRAMUE</b> » <b>CAMEROUN</b>	Secrétaire Générale
4	Dancilla Mukakamari	Association Rwandaise des Ecologistes "ARECO" <b>RWANDA</b>	Trésorière
5	Ebuka Besebo Guillermina	<b>Amigo de la ciudad y Flora Guinée Equatoriale</b>	Conseillers techniques
6	Henri Paul Eloma Ikoleki	Femme Environnement Santé « <b>FES</b> » <b>RDC</b>	
7	Edwige Eyang Effa	Femmes Environnement Santé et Développement « <b>FENSED</b> » <b>GABON</b>	Commissaires



8	Philomène Anicette BIA	Femmes et Environnement « <b>Bata Gbako</b> » <b>RCA</b>	aux Comptes
9	Renilda Masunza	Association des Femmes au Burundi « <b>AFEB</b> » <b>BURUNDI</b>	

## 2.8 RECOMMANDATIONS

A la fin des travaux, le REFADD a émis les recommandations suivantes :

En direction des antennes

- Que des actions de terrain en faveur des communautés soient privilégiées au détriment de réunions de représentation dans les administrations.
- Que les membres du REFADD soient responsabilisés pour le suivi des thématiques dans chaque pays ;

En direction du bureau régional

- Que le REFADD s'investisse dans la mobilisation de financement pour promouvoir le renforcement des capacités de ses membres et des organisations auprès desquelles il vient en appui dans tous les domaines ;
- Qu'un répertoire des bailleurs de fonds/partenaires avec leurs procédures et adresses soit élaboré et publié ;
- Que le REFADD participe aux conférences internationales pour un plaidoyer et la visibilité du réseau ;

En direction du Bureau régional et des antennes

- Que les différentes législations soient prises en compte pour la structuration du réseau;
- Que le REFADD s'intéresse à la participation à la sensibilisation à travers les radios communautaires ;
- Une commission a été mise en place pour finaliser le plan d'action ;
- La prochaine Assemblée Générale sera tenue en Guinée Equatoriale ou au Rwanda .

## **CLOTURE DES TRAVAUX**

Après la lecture du communiqué final par un membre du REFADD, les représentant des partenaires, GIZ et COMIFAC ont chacun à leur tour adressé aux membres du REFADD leur félicitation pour le travail accompli grâce à leur engagement. La GIZ a considéré l'effort accompli comme la preuve de la redynamisation du REFADD et l'engagement du réseau d'aller de l'avant. La GIZ reste disposée à accompagner le processus et tout dépendra du bon fonctionnement du REFADD.

La COMIFAC quant à elle compte sur le REFADD pour une prise en compte effective du genre dans le plan de convergence de la COMIFAC.

Après des remerciements au pays hôte, Le Congo et ses autorités pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux participant/es à l'Assemblée Générale du REFADD ainsi leur appui déclaré, malgré les échéances imminentes des élections législatives, les travaux ont été clos par la Coordinatrice adjointe du REFADD, Marie-julienne Longo.

# **ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

### **Termes de Référence**

**Pour un(e) consultant(e) chargé(e) de la modération et du renforcement de capacités en plaidoyer en matière de genre dans le cadre de l'Assemblée Générale et l'atelier de renforcement des capacités du REFADD (Brazzaville, 3 au 6 juillet 2012)**

#### **1. Le contexte**

En Juin 1998, à Bata en Guinée Equatoriale, les participants à la deuxième Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale « CEFDHAC » décident de créer une structure sous-régionale pour aider les femmes à consolider les besoins de développement et les impératifs de conservation des écosystèmes forestiers. Le réseau femmes africaines pour le développement durable « REFADD » voit le jour.

En Mai 2003 à Malabo en Guinée Equatoriale, le REFADD tient sa seconde assemblée générale avec comme principaux résultats : l'adoption des statuts du REFADD et la définition des stratégies d'implication du REFADD dans les autres initiatives régionales pertinentes visant le développement durable, et l'opérationnalisation des antennes nationales REFADD dans 8 pays de l'Afrique Centrale.

En juin 2007, le REFADD tient sa troisième assemblée générale en marge de la 6ème édition de la CEFDHAC tenue à Libreville au Gabon. 3 ans plus tard, un atelier de coordination a lieu à Douala au Cameroun sur le thème REFADD 12 ans après : bilan et perspective. Cet important forum a eu comme principaux résultats la composition de trois groupes thématiques à savoir :

- Gestion durable des forêts et développement des alternatives
- Gestion de la biodiversité, énergie et changement climatique
- Partenariat, formation, plaidoyer, et communication.

Malheureusement, malgré ces efforts dans la redynamisation du réseau, on peut constater que 14 ans après sa création, que les impacts des actions du REFADD au niveau sous régional demeurent peu sensibles. Par ailleurs, les recommandations de l'étude sur la prise en compte du genre dans les directives et décisions COMIFAC ont clairement indiqué la nécessité de soutenir la formalisation du REFADD en tant que réseau régional.

Au vue de ce qui précède et afin de permettre au REFADD de jouer pleinement son rôle au sein de la CEFDHAC, il s'avère utile de redynamiser cette structure à travers la tenue d'une assemblée générale les 3 et 4 juillet à Brazzaville et de renforcer les capacités des membres du réseau en genre et plaidoyer au cours d'un atelier qui se tiendra dans la même ville les 5 et 6 juillet.

## 2. La tâche du Consultant

La consultante est chargée :

*De modérer l'AG dont les objectifs sont les suivants :*

- Elaborer un plan d'actions sur la base d'un état des lieux et des enjeux actuels
- Réviser les statuts et règlement intérieur
- Renouveler les organes du REFADD.

*D'assurer la formation des membres du REFADD au cours d'un atelier dont les objectifs sont les suivants :*

- harmoniser le niveau de connaissances des participants en Genre et Plaidoyer
- amener les participants à comprendre les facteurs et les principes qui sous-tendent les inégalités de genre dans les organisations;
- doter les participants d'outils et d'une démarche appropriés dans la pratique d'un plaidoyer;
- formuler des hypothèses d'action pour un changement durable en matière de gestion des ressources forestières.

## 3. La démarche

Les activités suivantes devront être accomplies avant, pendant et après l'atelier:

Avant l'atelier :

1. Analyse des termes de référence relatifs à cet atelier et contribuer à l'élaboration du programme
2. Préparation des modules de formation.

Pendant l'AG:

3. Assurer de façon participative l'atteinte des résultats de l'atelier.
4. Facilitation des séances de travail / groupe de travail éventuels.
5. Elaboration d'un plan d'action

Pendant la formation

6. Dispenser des modules de formation relatifs au plaidoyer en matière de genre de façon participative et interactive.

Après l'atelier :

7. transmission d'un rapport de l'AG et du rapport de la formation.

## 4. Durée du Contrat et lieu de la prestation

- 3 jours pour la préparation
- 2 jours pour l'AG à Brazzaville
- 1 jour voyage
- 2 jours pour la formation
- 2 jours pour la finalisation des deux rapports

Le consultant aura un contrat d'une durée de 10 jours compris entre 25 juin 2012 et le 15 juillet.

Le lieu de la prestation est Brazzaville

## ANNEXE 2:

---

---

### PROGRAMME ASSEMBLEE GENERALE DU REFADD

**Jour 1** : Mardi 03 Juillet 2012.

**09h00** : Arrivée et Installation des participants.

#### I-SEANCE D'OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ATELIER

**09h30-10h15mn**

- Mot de bienvenue du point focal REFADD Congo
- Discours d'un partenaire au développement
- Allocution de Madame la coordinatrice Régionale REFADD
- Allocation d'ouverture de Monsieur le Ministre ou de son représentant
- Présentation des participants

**Pause Café (15 mn)**

#### II-DEROULEMENT DES TRAVAUX

**10h30-11h00: Généralités**

- Présentations des objectifs et résultats attendus de l'AG (**REFADD**)
- Présentation du programme
- Questions pratiques

**11h00-12h00: EXPOSES SUR LE CADRE DE REFERENCE et DEBATS**

- L'harmonisation des politiques forestières et fiscales en Afrique Centrale : contribution du **REFADD (Jeanne Marie Mindja)**;
- REFADD et Déclaration de Yaoundé 13 ans après **Eulalie Bashige et Henri Paul Eloma**;
- Processus de révision du plan de convergence de la **COMIFAC**: état d'avancement de la prise en compte du genre.

**12h00-13h00: RAPPORTS D'ACTIVITES NATIONAUX DES POINTS FOC AUX REFADD et DEBATS**

Rwanda, RDC, Cameroun, RCA, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Burundi.

**Pause-déjeuner (60 mn)**

## 14h00-15h30: THEMATIQUES SPECIFIQUES

- Participation des femmes dans l'harmonisation des politiques forestières et processus AFLEG/FLEGT et autres **Philomène BIA.**
- Gouvernance forestière et utilisation des terres dans le Bassin du Congo **Jeanne Marie Mindja**
- Certification forestière dans le Bassin du Congo ; Enjeux et défis, **par Edwige Eyang Effa.**

### Pause-café

- **15h45-17h00: PRESENTATION DES THEMATIQUES SPECIFIQUES (suite)**
- Changements climatiques et gestion durable des forêts.
- Les PFNL et la lutte contre la pauvreté en milieu rural le cas du Rwanda par **Dancilla Mukakamari**
- « Place de l'entrepreneuriat femmes dans la gestion durable des forêts par **Marie Julienne Longo.**
- **TRAVAUX DE GROUPE**
- **17h00:**Evaluation de la journée

## Jour 2 Mercredi 04 Juillet

### 9h30-10h45

- Restitution du jour 1
- présentation des travaux de groupe

### Pause-café

### 11h00-13h00

- Généralités sur les réseaux **Tsangueu- Seppou**
- Présentation et amendement des textes juridiques : **Dr Kam Yogo ; Juriste**
  - a. Exposé des motifs
  - b. Examen du Projet des statuts du REFADD
  - c. Examen du Projet du règlement intérieur du REFADD

### Pause déjeuner

### 14h00-16h00

- Huis clos AG (uniquement les membres statutaires)
- Renouvellement et mise en place du nouveau bureau REFADD.

## III-FIN DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**ANNEXE 4**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	Noms et Prénoms	Organisations	Contacts	Dates			
				03/07/2012	04/07/2012	05/07/2012	06/07/2012
	ELOMA Henri	Femme environnement Santé(FES)	<a href="mailto:hpeloma@yahoo.fr">hpeloma@yahoo.fr</a> Tel.+243998181010	OK	OK	OK	OK
	EYANG EFFA EDWIGE	(FENSED)Gabon	<a href="mailto:Fensed21@yahoo.fr">Fensed21@yahoo.fr</a> Eyang_effa_edwige@yahoo.fr	OK	OK	OK	OK
	FOUTH Danièle	GIZ COMIFAC	<a href="mailto:Danielle.fouth@giz.dc">Danielle.fouth@giz.dc</a>	OK	OK	OK	OK
	HOMB Marguerite	Trenning					
	KAM YOGO Emmanuel	Juriste/Consultant	<a href="mailto:Kam_yogo@yahoo.fr">Kam_yogo@yahoo.fr</a>	OK	OK	OK	
	LONGO MBENDO Marie Julienne	Caisse Féminine de Développement Agricole et Commerciale(CFDA C)	+242966256093	OK	OK	OK	OK
	MINDJA Jeanne-marie	Groupe des amis de l'Unesco et de l'environnement(GRAMUE)	+23777781075 <a href="mailto:Mindja73@yahoo.fr">Mindja73@yahoo.fr</a>	OK	OK	OK	OK
	MUKAKAMARI Dancila	Association Rwandaise des Ecologistes(ARECO)	<a href="mailto:mukamari@yahoo.fr">mukamari@yahoo.fr</a> Tel. +250700521732	OK	OK	OK	OK
	TCHUANTE Valery	COMIFAC	+237960429	OK	OK	OK	OK
	TSANGUEU-SEPOU Julienne	Spécialiste Genre/Facilitatrice	tsangueuesepou@hotmail.com	OK	OK	OK	OK
	AMBASSA Augustine	JE.DY(Jeune Dynamique pour un développement durable )	77747959/33151327 dlajedy@yahoo.fr	OK	OK	OK	OK
	BIBINAMI Clarisse	Sous -Antenne REFADD Pte Noire et kouilou	066722462	OK	OK	OK	OK
	Anne-françoise MUFWAYA KOKO	Femme et environnement(FE) REFADD/RDC	0815189685 mufkokoanne@yahoo.fr	OK	OK	OK	OK
	GUELELE	AESI/REJEFAC	242055560246	OK	OK	OK	



	KOUENE K.Arsene		<a href="mailto:arseneguelele@yahoo.fr">arseneguelele@yahoo.fr</a>				
	DOLAMA Virginie Euphrasie	REFADD Congo	0024205531702 8/002420660314 8 ; dolamave@yahoo.fr	OK	OK	OK	OK
	ELENGABEKA iMELDA	REFADD/CONGO	0024206663543 6 0024205538914 5	OK	OK	OK	OK
	EWOSSAKA Arsene	MDDEFEPFNL/CONGO 242066861373/055 527250	<a href="mailto:Arsene_ewosseka@yahoo.fr">Arsene_ewosseka@yahoo.fr</a>	OK	OK	OK	OK

	ITOUA Adelaïde	MDDEFE PF Climat	+242066639971 Adelaideitoua@yahoo.fr	OK	OK		
	Joël Loreto	FIXGEFDHAC/CONGO	242066683823 <a href="mailto:loumeto@hotmail.com">loumeto@hotmail.com</a> <a href="mailto:jloumeto@comifac.org">jloumeto@comifac.org</a>	OK			
	AVOUKOU Suzanne	Association des femmes AKWAOPAS/CONGO	066002525 055252592	OK			
	ANGUEYA Yvonne	Groupement des femmes du club JADASE	066416838/0535 28029	OK	OK		
	CODDY Justin Placide	Sous antenne REFADD	055251356 placidecody@gmail.com	OK	OK	OK	
	MATONGA Benoit	PNUD Environnement energie	055311722 De_matonga@yahoo.fr	OK			
	OLOLO Esther	AESI/CONGO	055571909 estherololo@yahoo.fr	OK	OK	OK	
	MADZOUMAR KIH	CEFDHAC	<a href="mailto:madzoumarkih@yahoo.fr">madzoumarkih@yahoo.fr</a> +242055213151	OK	OK		
	EKOYEMAI Jérôme	DEP/MDDEFE Congo Brazzaville	055524380	OK	OK		
	ELENFA O. Ghislain	CFDAC Rép du Congo	069805971 057410054	OK	OK	OK	OK
	BOYEMBE Alexandrine	CAD+M/Congo	066601874	OK	OK	OK	

	NGO LIELE Augustin	PFCDB MDDEFE/Congo	066938127	OK	OK		
	Marie Odette ITANGO	DCV/MDDEFE Journaliste radio Congo	055007633 066763912 ltango2011@yahoo.fr	OK	OK		
	Hortense Nathalie NGATSONGO	Productrice des émissions échos de l'Unesco et femme et développement	055497825 069221841 nngatsongo@yahoo.fr	OK	OK		

#### **ANNEXE 4: ALLOCUTIONS et DISCOURS**

Allocution de la représentante de la GIZ/Cameroun, Madame Danielle Fouth.

M. Le Représentant du Ministre du développement durable et de l'économie forestière du Congo

M. Le Représentant de la coordination nationale COMIFAC Congo

M. le Président du forum national CEFDHAC Congo

Mme la Coordonnatrice Régionale du REFADD

Chers points focaux nationaux et membres du REFADD,

Mesdames, Monsieur,

J'aimerais tout d'abord vous signifier que c'est un réel plaisir pour le projet GIZ d'appui à la COMIFAC, que je représente, de participer à cette rencontre qui marque la tenue de votre assemblée générale, suivie d'un atelier de renforcement de capacités en plaidoyer matière de genre.

En effet, cette rencontre, qui traduit votre volonté de redynamiser votre réseau afin de mieux faire entendre la voix des femmes dans les questions relatives à la gestion durable des ressources naturelles du bassin du Congo, rejoint les préoccupations de la GIZ de contribuer à une meilleure représentation des intérêts de tous les groupes sociaux, et par là aussi des femmes dans les différents processus de décision liés à la gestion durable des forêts du bassin du Congo au niveau local, national, sous régional et même international. Cette préoccupation se traduit depuis plusieurs années par l'accompagnement de la CEFDHAC, notamment à travers une contribution importante à la mise en place de ses organes.

Nous sommes toutefois conscients que la CEFDHAC c'est Vous les réseaux, c'est Vous les membres des Fora nationaux. De ce fait l'espoir de voir une CEFDHAC forte, qui joue son rôle, passe inévitablement par un renforcement des structures que vous représentez.

Comme vous le savez, plusieurs enjeux sont d'actualité parmi lesquels, la révision du plan de convergence sous régional et la tenue en perspective du forum sous régional de la CEFDHAC. Nous espérons que vous saisissez ces opportunités pour vous faire entendre, pour faire une fois de plus valoir les intérêts des femmes dans les politiques, les

stratégies et les actions en faveur d'une gestion durable des forêts du bassin du Congo.

J'aimerais vous rappeler que vous avez la lourde responsabilité non seulement de parler en vos propres noms ou en celui des organisations que vous représentez, si vous préférez, mais aussi et surtout au nom de nos filles, de nos sœurs, de nos épouses et de nos mères qui tous les jours se tuent à la tâche aussi bien dans les villes que dans les régions les plus enclavées de nos forêts tropicales.

Soyez conscientes,

Que les décisions que vous prendrez ici, pourraient avoir une incidence sur les femmes des pays de l'espace COMIFAC,

Et auront certainement des effets sur l'avenir de votre réseau. Cet avenir dépend de vous ses membres et uniquement de vous !!!

J'espère qu'au sortir de ces travaux, nous verrons un REFADD redynamisé, dont les membres seront capables de faire le plaidoyer en faveur des femmes aux niveaux local, national, régional et même international.

Sur ce, je souhaite plein succès aux présentes assises,

Que vive le REFADD,

Vive la coopération sous régionale,

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie



## **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

# **Assemblée Générale du REFADD**

*Brazzaville, 03-06 juillet 2012*

Allocution du Représentant de la COMIFAC Monsieur TCHUANTE TITE

Valéry

**Monsieur le représentant du Ministre du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo,**

**Madame la Coordinatrice régionale Du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFFAD),**

**Mesdames et messieurs les partenaires au développement,**

**Distinguées points focaux nationaux du REFADD,**

**Mesdames et Messieurs**

Je suis honoré de prendre la parole à l'occasion de la présente ouverture des travaux de l'Assemblée Générale du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD).

Permettez-moi de vous adresser les mots de chaleureuse bienvenue à cet atelier. Aussi, voudrais-je vous remercier pour avoir bien voulu y prendre part à cette assemblée Générale.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de la COMIFAC à la GIZ pour leurs appuis à l'organisation des présentes assises.

Comme vous le savez, le genre est devenu une question au centre des préoccupations et enjeux liés à la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale.

L'importance de la prise en compte de cette question dans la gestion des ressources naturelles n'est plus à prouver. En effet, les Chefs d'États et de Gouvernement des pays de l'Afrique Centrale l'ont clairement exprimé lors de leur conférence tenue du 24 au 27 janvier 2004 ici même à Brazzaville.

**Mesdames et Messieurs,**

Appuyée par la GIZ, la COMIFAC s'investit depuis quelques années à prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans son cadre de planification qu'est le plan de convergence adopté en février 2005, ainsi que dans les directives et autres décisions prises à l'échelle sous-régionales.

C'est ainsi qu'un comité ad hoc genre a été mis en place au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Aussi, une étude vient-elle d'être réalisée sur « l'État des lieux sur la prise en compte du genre dans les directives et autres décisions de la COMIFAC au niveau politique et opérationnel dans les états membres et les différentes initiatives sous-régionales ».

Cette étude a permis certes de relever les efforts déployés par la COMIFAC, mais elle a également évoqué des faiblesses dont il faudra lever pour une prise en compte plus efficace du genre dans le plan de convergence.

### **Mesdames et Messieurs**

Les conclusions de cette étude viennent à point nommé au moment où la COMIFAC est engagée dans le processus de révision du Plan de Convergence, processus au cours duquel les recommandations issues de l'étude pourront être prise en compte dans ledit plan de convergence.

Les travaux de l'Assemblée Générale du REFADD qui s'ouvrent ce jour devront entre autres permettre à tous de parler le même langage en faveur des questions genre dans tous les axes du plan de convergence. Ils devront également permettre de positionner le REFADD dans son rôle de plaidoyer en vue d'apporter des conseils à la COMIFAC dans ses efforts de prise en compte du genre dans son cadre de planification.

Nous pouvons compter sur votre diligence tout au long nos travaux qui permettent d'aboutir à l'atteinte des résultats de l'Assemblée générale qui s'articulent autour de :

- L'élaboration et l'adoption du plan d'action 2012 – 2015 ;
- Le point fait sur les comptes rendus du fonctionnement des antennes nationales les problèmes liés à leur fonctionnement ;
- La définition d'une stratégie d'influence pour la prise en compte du genre dans le plan de convergence ;
- Le renforcement des capacités des membres du REFADD sur le genre et le plaidoyer ;
- Le renouvellement du bureau de coordination sous régionale ;
- L'amendement des statuts du REFADD.

Pour terminer, je voudrais réitérer la disposition de la COMIFAC à accompagner le REFADD dans sa mission de promotion de la participation effective des femmes d'Afrique Centrale au développement durable.

Sur ce, je souhaite pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie.

## **ANNEXE 6 Travaux individuels**

### **Inventaires pour la mise en place d'un réseau**

Les participant/es sont réparti/es en trois groupes de travail.

#### **Travail à faire**

##### **Groupe 1: Inventaire des ressources organisationnelles/membres**

- reporter le tableau sur le papier conférencier
- remplir les colonnes selon les demandes
- présenter le résultat.

##### **Groupe 2: Inventaire des compétences des membres (1)**

- reporter le tableau (1) sur le papier conférencier
- remplir les colonnes selon les demandes
- présenter le résultat.

##### **Groupe 3: Inventaire des compétences des membres (2)**

- reporter le tableau (2) sur le papier conférencier
- remplir les colonnes selon les demandes
- présenter le résultat.

## **annexe 7 Travaux de groupe REFADD ASSEMBLEE GENERALE DE BRAZZAVILLE**

### **GROUPE DE TRAVAIL 1 : EVALUATION**

Présidente : Mme Julienne AMBASSA Point Focal REFADD Cameroun

Rapporteur : Henri-Paul ELOMA Secrétaire Exécutif Régional

Membres :

1. Clarisse BIBINAMI
2. Guillermina EBUKA
3. Jérôme EKOUEMBI

### **Recommandations de Douala :**

A l'issue de la réunion, les recommandations suivantes ont été émises :

- c) Au regard de la faible capacité des Points focaux à présenter aux bailleurs des projets éligibles, il y a nécessité de formation des Points focaux à la formulation des projets ;  
**Pas une seule activité organisée.**
- d) Le Burundi et la RDC devraient examiner la possibilité d'exécuter en synergie des activités de protection de la vallée de la RUZIZI, écosystème fragile, protégé du côté burundais mais pas du côté congolais ;  
**Activité pas réalisée : les deux Points focaux sont décédés entretemps**
- e) En vue de maximiser la communication entre les différents points focaux, ainsi qu'avec la Coordination régionale, il faudra examiner l'option de doter les points focaux de connexion Internet. Aussi les Antennes nationales et la Coordination régionale sont encouragées à créer des sites web ;  
**Existence d'un blog au niveau national**
- f) Certaines Antennes du REFADD ayant produit des projets, acceptés ou financés par des bailleurs, il y'a une nécessité impérieuse d'échanges d'informations et d'expériences en vue de la duplication des projets réussis dans d'autres antennes en les adaptant aux réalités locales par exemple le projet Conflits Hommes – faunes du REFADD Gabon retenu par le Groupe de travail Biodiversité et le Projet cartographie participative du même REFADD Gabon ;  
**Duplication non réalisée**
- g) Les Points focaux devraient faire l'effort de commencer certaines activités par exemple le reboisement ou l'horticulture, avec des moyens de bord ou en profitant des opportunités comme la journée de l'arbre, sans attendre nécessairement de gros moyens de la part des bailleurs de fonds. ;  
**RDC : Champs communautaire de semence, ferme pilote de porc et étang piscicole**  
**Congo : formation des femmes a la multiplication des plants de bananiers, lutte contre l'invasion des plans d'eau par les fougères et la jacinthe d'eau, intégration du REFADD dans l'annuaire de la chambre de commerce de Pointe Noire**  
**Rwanda : valorisation et transformation de la culture de Bambou**  
**Guinée Equatoriale : valorisation, conservation et transformation des PFNL, lutte contre le braconnage**  
**Gabon : cartographie participative**  
**Cameroun : relecture participative de la loi forestière**
- h) L'utilisation de certaines richesses naturelles par exemple le bambou par l'artisanat ou la promotion de l'élevage intégré pour générer des revenus est à encourager auprès des femmes ;  
**Réalisé au Rwanda, élevage (ferme pilote) en RDC au Congo et au Cameroun**
- i) Par la cotisation des membres ou des revenus tirés des activités réalisées, l'Antenne nationale peut se constituer un fond de départ qui peut servir de contrepartie au financement éventuel de bailleurs ;  
**Pas réalisé**



- j) Dans le but de diversifier les sources de financement et de bénéficier aux activités menées sur le terrain de la couverture étatique, il est recommandé aux Points focaux de se tourner de plus en plus vers l'administration et le secteur privé au niveau local ;  
**Réalisé au Congo (prise en charge des participants par les élus locaux)**
- k) L'organigramme de chaque Antenne nationale doit être conforme à l'article 23 des Statuts du REFADD régionale qui stipule qu'il doit exister au moins un Point Focal et un Point focal adjoint ;  
**Respecter dans certains pays, en cours dans d'autres**
- l) Il s'avère nécessaire de trouver des moyens pour organiser le renforcement des capacités en recherche d'information en faveur des Points focaux d'une part et d'autre part, d'amener jusqu'au niveau de la base l'information relative aux nouvelles initiatives telles que REDD, REDD+, AFLEG, APV/FLEGT, ...  
**REFADD Cameroun a réalisé un atelier sur le REDD avec financement de l'UICN**
- m) La Coordination Régionale va s'approcher des Antennes du Rwanda, de la Guinée Equatoriale et du Congo pour examiner la possibilité d'organiser la 4<sup>ième</sup> Assemblée Générale du REFADD;
- Réalisé**
- n) REFADD devra faire l'effort d'intégrer des représentants des populations autochtones dans ses structures ;  
**On les encadre et intégration dans les Comites en cours**
- o) Le REFADD doit réfléchir sur un plan stratégique qui s'inscrit dans le cadre du Plan de convergence de la COMIFAC et qui se focalise sur un nombre restreint de domaines ;

**En cours.**

## GROUPE 2 : CONTRAINTES ET DIFFICULTÉES

**Président : Arsène EWOSSAKA**

**Rapporteur : Alexandrine BOYEMBE**

**Secrétaire : Edwige EYANG EFFA**

**Membres :**

**Anne Françoise MUFWAYA**

**Gislain ELENGA**

<b>Difficultés et Contraintes</b>	<b>Causes</b>	<b>Mesures pour réduire les contraintes</b>
Manques d'appui institutionnels	Manques de cadre juridique, de siège etc...	Légalisation des antennes nationales, cotisation et acquisition d'un siège. Renforcement des capacités
Manque de bailleurs de fonds	Faiblesses dans l'élaboration des projets dus aux manques de formation adéquate  Manques de connaissances des critères des bailleurs	Renforcement de capacités sur l'élaboration des projets, les critères, et les domaines d'interventions des différents bailleurs
Manque de financement	Manques de connaissances des critères des bailleurs	Renforcement de capacités sur l'élaboration des projets, les critères, et les domaines d'interventions des différents bailleurs. Manque d'information et de connaissance sur les bailleurs potentiels
L'harmonisation des différents textes de lois et initiatives	Abondances de documents et textes de lois	Plaidoyer et sensibilisation sur les points essentiels
Manques de visibilité	Pas de sites web, manques de	Recherche de financement et

	communications	d'autres moyens de communication (en interne), Couverture médiatiques sur les activités et pour information/sensibilisation
Incompréhension avec les autorités	Manques d'information	Information et sensibilisation
Non prise en compte du genre	Manques d'information	Information et sensibilisation
Contraintes matrimoniales		Sensibilisation
Manques de communication et d'informations		Information et sensibilisation

## **ANNEXE 8**

# **STATUTS DU REFADD TELS QUE AMENDES A BRAZZAVILLE LE 04 JUILLET 2012 LORS DE LA QUATRIEME ASSEMBLEE GENERALE DU RESEAU.**

## **PREAMBULE**

Nous, leaders féminins d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) de l'Afrique Centrale,

Considérant notre rencontre à Bata en Guinée Equatoriale en Juin 1998 en marge des assises de la seconde Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ;

Conscients des multiples problèmes environnementaux qui se posent dans la sous Région ;

Se fondant sur le principe de la déclaration de Rio stipulant que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ;

Reconnaissant que le développement Durable vise à améliorer la qualité de vie des générations futures ;

Préoccupés par l'approche genre qui interpelle particulièrement la femme à une prise de conscience permanente de son rôle d'artisane de la paix et d'agent de développement ;

Soucieux de la nécessité de nous mettre ensemble pour créer une synergie et capitaliser ainsi nos actions ;

Etant donné que les ensembles régionaux (au-delà des limites de nos pays) sont plus aptes à trouver des solutions aux problèmes que posent les exigences du développement durable ;

Avons décidé de créer le réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable, en sigle REFADD.

## **TITRE I- DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1** (nouveau): Le réseau prend la dénomination de : Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable ayant en abrégé REFADD. C'est une association apolitique et à buts non lucratifs.

**Article 2** (nouveau): Le REFADD est un regroupement d'ONGs et d'Associations d'Afrique Centrale s'occupant de la femme et de la gestion des ressources naturelles

**Article 3** (nouveau): Le siège social du REFADD est fixé à Yaoundé. Il peut être transféré dans tout autre pays à la décision d'au moins deux tiers (2/3) des membres de l'Assemblée Générale.

**Article 4** : La durée du REFADD est illimitée.

**Article 5** : L'antenne nationale REFADD de chaque pays a un bureau élu.

**Article 6** : Le logo du REFADD représente une forêt, trois femmes y travaillent et une quatrième brandit l'Afrique. Il présente comme ci-dessus (voir page de garde).

**Article 7** : L'objet du REFADD est de promouvoir la participation effective des femmes d'Afrique Centrale au développement durable.

## **TITRE II- RAYON D'ACTION, OBJECTIFS ET ACTIVITES**

**Article 8** : Le REFADD couvre les pays d'Afrique Centrale et pourrait s'étendre dans tous les pays de l'Union Africaine.

**Article 9** : Le REFADD a pour objectifs :

- (1) Identifier des stratégies pour favoriser la participation des ONG et autres associations dans l'élaboration et la réalisation des programmes nationaux et régionaux de développement durable ;
- (2) Faire prendre conscience à l'humanité du rôle déterminant que peuvent jouer les femmes dans la gestion durable des ressources naturelles ;
- (3) Promouvoir le renforcement des capacités des ONG à travers leur formation et leur information en vue de la participation des populations en général et des femmes en particulier à la prise de décision sur les questions liées au développement durable.

(4) Inciter les communautés à l'entrepreneuriat féminin

### **TITRE III- MEMBRES**

**Article 10** : Le REFADD compte trois catégories de membres :

- Les associations et ONGs membres fondateurs
- Les ONGs et associations membres actifs
- Les Membres d'honneur;

**Article 11** (nouveau): Est membre actif, chaque antenne nationale qui accepte les dispositions des présents Statuts et s'acquitte de ses droits d'adhésion, ainsi que de toutes ses obligations vis-à-vis du Réseau.

**Article 12** (nouveau):

(1) Est membre d'honneur toute personne morale ou physique, qui sans adhérer aux dispositions des présents Statuts, apporte un soutien moral, matériel ou financier à la réalisation des objectifs du REFADD.

(2) La qualité de membre d'honneur est accordée par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau exécutif ou d'une antenne nationale.

**Article 13** (nouveau) :

Est membre fondateur l'ONG ou l'association ayant participé à la réunion de Bata en juin 1998.

### **TITRE IV- ADHESION ET RETRAIT**

**Article 14** : Peut adhérer au REFADD tout groupe d'ONG ou association remplissant les obligations suivantes:

- (1) Souscrire aux dispositions statutaires ;
- (2) Se conformer au règlement intérieur ;
- (3) Avoir une existence légale dans son pays ;
- (4) Payer ses droits d'adhésion.

**Article 15** (nouveau): La qualité de membre se perd par :

- (1) La dissolution du collectif ;
- (2) La démission, écrite adressée au Bureau exécutif ;

- (3) L'exclusion définitive prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité de deux tiers ;
- (4) La non régularisation des droits d'adhésion ;
- (5) Le non paiement des frais de cotisation annuelle.

**Article 16** (nouveau): Le dossier d'adhésion au REFADD comprend :

- (1) Une demande d'adhésion adressée au bureau exécutif
- (2) Des statuts de l'antenne nationale;
- (3) Un récépissé de légalisation ou toute autre pièce prouvant l'existence légale ;
- (4) Le dernier rapport d'activités du postulant.

## **TITRE V- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

**Article 17** (nouveau): Les organes du REFADD sont :

- (1) L'Assemblée Générale ;
- (2) Bureau exécutif.
- (3) Les antennes nationales du REFADD;
- (4) Le Commissariat aux comptes.

### **CHAPITRE I DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**Article 18** (nouveau):

- (1) L'Assemblée Générale est l'instance suprême du Réseau. Elle comprend deux délégués de chaque antenne nationale membre du REFADD. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque le quorum des deux tiers (2/3) des antennes nationales est atteint.
- (2) Elle se réunit tous les trois (03) ans en session ordinaire sur convocation du Président du Bureau exécutif ou à la demande de deux tiers (2/3) des membres actifs.
- (3) Elle peut se tenir à tout moment en session extraordinaire sur convocation du Président du Bureau exécutif ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres.

**Article 19** (nouveau):

- (1) L'Assemblée Générale élit les membres du Bureau exécutif et du Commissariat aux comptes.
- (2) Elle arrête le taux des cotisations à définir dans le Règlement Intérieur ;
- (3) Elle se prononce sur les grandes décisions qui engagent le Réseau.
- (4) Elle détermine par ailleurs les thématiques et les projets sur lesquels le Réseau doit travailler et élabore et adopte un plan d'action triennal lors de ses assises ;
- (5) Elle élabore des recommandations aux Etats d'Afrique centrale et aux organisations sous-régionales sur les questions concernant le rôle de la femme dans la poursuite de l'objectif de développement durable ;
- (6) Elle examine et adopte le rapport d'activités et le rapport financier du Bureau exécutif ;
- (7) Elle approuve les candidatures des nouveaux membres et prononce des sanctions contre des membres actifs ;
- (8) Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de ses assises ;
- (9) Elle accorde le mandat au Bureau exécutif d'agir en son lieu et place dans tous les actes de la vie civile.
- (10) L'élection du Bureau exécutif au cours de l'AG s'effectue au suffrage universel, égal, secret, libre et direct.
- (11) La prise de décisions au cours de l'Assemblée Générale se fait à la majorité absolue des membres actifs représentés. Chaque membre actif a une voix.

## CHAPITRE II

### DU BUREAU EXECUTIF.

#### Article 20 (nouveau) :

- (1) Le Bureau exécutif est l'organe qui exécute les décisions de l'Assemblée Générale. Il assure le suivi des activités du Réseau entre deux sessions de l'Assemblée générale et assure la mise en œuvre du plan d'action triennal.
- (2) Il se compose de:
  - Un(e) Président(e) exécutif(ve) ;
  - Un(e) vice-président(e) ;



- Un(e) Secrétaire général(e) ;
- Un(e) trésorier(ère) général(e) ;
- Un(e) conseiller(ère).

Chaque poste est pourvu par une antenne nationale.

(3) Dans l'accomplissement de ses attributions, le Bureau exécutif doit :

- élaborer une stratégie pour l'exécution du Plan d'action triennal ;
- veiller à la bonne gestion des biens du Réseau ;
- superviser le travail du Secrétaire permanent du Réseau sur ses aspects administratifs, techniques et financiers.

(4) Un(e) Secrétaire permanent(e) peut être recruté par le Bureau exécutif pour assurer le fonctionnement au quotidien du REFADD. Il travaille sous la supervision du Bureau exécutif et les modalités de son recrutement ainsi que ses attributions sont fixées par le règlement intérieur.

**Article 21** (nouveau):

- (1) Le mandat du bureau exécutif régional est de trois (03) ans renouvelable une fois et est rotatif entre toutes les Antennes nationales.
- (2) L'élection des membres du bureau exécutif se fait au scrutin uninominal (poste par poste) à la majorité simple des Membres actifs présents.

**Article 22** (nouveau):

- (1) La(le) Président(e) du bureau exécutif représente le bureau et s'engage vis-à-vis des tiers, conformément au mandat conféré par l'Assemblée Générale.
- (2) Le(la) vice président(e) assiste le(la) président(e) dans ses fonctions et le(la) remplace en cas d'empêchement.
- (3) Le(e) secrétaire Général(e) est chargé(e) de la communication (collecte et diffusion de l'information) en faveur des ONGs et associations membres du REFADD, de la rédaction des rapports

et de la tenue des archives. Il peut éventuellement coordonner la publication d'un bulletin d'information du REFADD.

- (4) Le/la trésorier(e) est chargé(e) de la gestion des ressources matérielles et financières du Réseau. Elle garde les fonds et présente des rapports financiers.
- (5) Le/la Conseiller(e) assiste le bureau exécutif par les conseils et peut être investi des missions spécifiques.
- (6) Le Bureau exécutif se réunit une fois par an pour faire le bilan des activités du Réseau et arrêter la stratégie d'exécution des décisions de l'Assemblée générale.

### CHAPITRE III.

#### DE L'ANTENNE NATIONALE DU REFADD

##### **Article 23** (nouveau):

- (1) L'Antenne nationale du REFADD est constituée de l'ensemble des ONG et associations membres du REFADD dans un pays.
- (2) L'antenne nationale du REFADD est dirigée par un bureau national comprenant un Point Focal, un Point Focal Adjoint, un(e) secrétaire, un(e) trésorière, un commissaire aux comptes et des conseillers.
- (3) Le Bureau de l'Antenne nationale assure la liaison entre le Bureau exécutif régional et les membres du REFADD établis sur son territoire. Il assure aussi la mise en œuvre du Plan d'action régional et des objectifs du REFADD au niveau national. Pour cela, il élabore et exécute des projets impliquant la participation de tous les membres du Réseau sur le plan national.
- (4) Le Bureau de l'Antenne nationale REFADD adresse annuellement un rapport d'activité au Bureau exécutif régional.
- (5) L'assemblée générale de l'Antenne nationale doit être organisée au moins trois mois avant l'Assemblée générale régionale du REFADD. A cette occasion elle désigne le(s) candidat(s) aux différents postes du Bureau exécutif du REFADD.

### CHAPITRE 4

## DU COMMISSARIAT AUX COMPTES.

### **Article 24** (nouveau):

- (1) Le Commissariat aux comptes est l'organe de contrôle de la gestion du bureau exécutif.
- (2) Il est composé de trois membres issus des antennes nationales non présents au bureau exécutif.

## TITRE VI- DES RESSOURCES FINANCIERES

**Article 25** : l'exercice financier commence le 01<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Article 26** : Les Ressources du REFADD proviennent :

- Des droits d'adhésion ;
- Des cotisations annuelles des membres ;
- Des dons et legs ;
- Des subventions diverses ;
- Des produits de ses activités.

**Article 27** :

- (1) Les fonds du REFADD ainsi constitués sont gérés sous la responsabilité collective des membres du Bureau exécutif qui en répondent devant l'Assemblée Générale.
- (2) Le Règlement intérieur fixe les différents quotas de répartition de fonds entre les antennes nationales et le Bureau exécutif.

## TITRE VII- COOPERATION- DISSOLUTION

**Article 28** (nouveau):

Le REFADD coopère avec tout autre groupe qui mène les mêmes objectifs et les mêmes activités. Cette coopération peut être ponctuelle ou permanente.

**Article 29** (nouveau):

La dissolution est du ressort de l'Assemblée Générale et ne peut être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres actifs. Les biens du Réseau reviendront aux associations membres à jour de leur cotisation.

## **TITRE VIII- DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 30 :**

Le Règlement intérieur définit les modalités d'application des présents Statuts et les complète.

### **Article 31 :**

Le Règlement Intérieur détaille, entre autres, les aspects relatifs aux questions financières.

### **Article 32 (nouveau):**

Les présents Statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers (2/3) des membres actifs.

Article 33 (nouveau) : Tout litige concernant l'interprétation ou l'application des dispositions des présents statuts sera réglé par l'Assemblée générale. En cas de blocage au sein de cette dernière, les deux tiers (2/3) des membres actifs peuvent solliciter l'arbitrage des institutions partenaires ou saisir les tribunaux compétents.

Article 34 : Les présents statuts prennent effet à partir de la date de leur signature.

Fait à Libreville, le 18 Novembre 2007

## **REGLEMENT INTERIEUR DU REFADD.**

Nous, membres du Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD),

Vu les Statuts de notre Réseau,

Adoptons le Règlement intérieur suivant pour son fonctionnement interne.

### **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES.**

Article 1 :

Le présent règlement intérieur vise à préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du regroupement d'ONG et d'associations d'Afrique centrale s'occupant de la femme et de la gestion des ressources naturelles : le REFADD.

Article 2 :

Le REFADD est une association sous régionale d'Afrique centrale, apolitique et à buts non lucratifs jouissant de la personnalité juridique.

Article 3 :

Les langues de travail du Réseau sont le français, l'espagnol, et l'anglais.

### **TITRE II : ORGANISATION.**

#### **CHAPITRE I : LES MEMBRES.**

Article 4 :

Le REFADD connaît trois catégories de membres : les membres actifs, les membres d'honneur et les membres fondateurs.

Article 5 :

Est membre actif toute Antenne nationale qui accepte les dispositions des Statuts et du présent règlement intérieur et s'acquitte de ses droits d'adhésion, ainsi que de toutes ses obligations vis-à-vis du Réseau. Chaque membre actif qui est en règle par rapport à ses cotisations a une voix délibérative.

Article 6 :

Est membre d'honneur toute personne morale ou physique, qui sans adhérer aux dispositions des présents Statuts, apporte un soutien moral, matériel ou financier à la réalisation des objectifs du REFADD.

Les membres d'honneur sont désignés par l'Assemblée générale sur proposition du Bureau exécutif régional ou d'une antenne nationale du REFADD.

Article 7 :

Est membre fondateur l'ONG ou l'association ayant participé à la réunion de Bata de juin 1998.

Article 8 :

Pendant les assises de l'Assemblée générale, les membres d'honneur et les membres fondateurs non actifs n'ont pas de voix délibératives. Toutefois, les membres actifs peuvent décider de recueillir les avis des membres d'honneur sur des points précis.

Article 9 :

Conformément à l'article 15 des Statuts, la qualité de membre est perdue pour cause de :

- dissolution ;
- démission écrite adressée au Bureau exécutif ;
- exclusion définitive prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers (2/3) des membres actifs ;
- Non régularisation des droits d'adhésion ;
- non paiement des frais de cotisation annuelle. Dans ce cas, la perte de la qualité de membres est automatique. Cependant si un membre régularise sa situation concernant lesdites cotisations ou lesdits droits d'adhésion, il retrouve sa qualité de membre au sein du REFADD à compter du jour de régularisation.

Article 10 :

(1) Pour prononcer la sanction d'un membre en cas de faute, la procédure suivante doit être suivie :

- Saisine du Bureau exécutif par un membre du Réseau ;
- Notification du ou des griefs par le Bureau exécutif au membre en cause ;
- Le Bureau exécutif procède à l'audition du membre considéré et émet un avis motivé en se prononçant à la majorité des 2/3 de ses membres ; Cet avis est transmis à l'assemblée générale qui délibère à la majorité absolue des membres présents ;
- Lorsque l'Assemblée générale décide de sanctionner d'un membre, ladite décision doit être mentionnée dans le rapport ou le compte rendu des assises.

(2) Les sanctions suivantes peuvent être prononcées par l'Assemblée générale:

- Avertissement ;
- Blâme ;
- Suspension ;
- Exclusion.

Article 11 :

La qualité de membre d'honneur peut prendre fin lorsque le bénéficiaire de ce statut est dissout ou décédé ou alors s'il ne partage plus les objectifs du REFADD.

## CHAPITRE 2 : DES ORGANES.

Article 12 : les organes du REFADD sont :

- Assemblée générale ;
- Bureau exécutif ;
- Le Commissariat aux comptes ;
- Les antennes nationales.

### Section I : De l'Assemblée générale.

Article 13 :

Conformément à l'article 18 des statuts, L'Assemblée Générale est l'instance suprême du Réseau. Elle comprend deux délégués par antenne nationale du REFADD. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque le quorum des 2/3 de ses membres actifs est atteint. Elle se réunit tous les trois (03) ans en session ordinaire sur convocation de la Présidente du Bureau exécutif ou à la demande de deux tiers (2/3) des membres actifs. Elle peut se tenir à tout moment en session extraordinaire sur convocation du Président du Bureau exécutif ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres actifs.

Article 14 :

- (1) Les convocations à l'Assemblée générale sont adressées aux membres par courrier électronique par le président du Bureau exécutif au moins trente (30) jours avant la date du début des travaux
- (2) Les convocations précisent l'ordre du jour, le lieu, les dates et les modalités de prise en charge des membres à l'Assemblée générale.
- (3) Les membres sont tenus de confirmer leurs participations au moins deux (2) semaines avant la date du début des assises.

Article 15

- (1) La Présidente du Bureau exécutif préside les travaux de l'Assemblée générale sauf pendant les élections des membres du bureau exécutif. En cas d'indisponibilité de la présidente, la vice-présidente préside les travaux.
- (2) Les décisions de l'AG se prennent à la majorité absolue des membres présents. Le vote est secret ou à main levée selon les points à débattre.
- (3) Lorsque le vote est à main levée, l'égalité des voix octroie une prépondérance à la voix de la présidente du bureau exécutif pour des questions mineures.
- (4) L'élection des membres du bureau exécutif se fait par un scrutin uninominal, à bulletin secret et éventuellement à deux tours si aucune candidate n'a obtenu la majorité absolue au premier tour. Dans ce cas, ce sont les deux premières candidates qui se présentent au deuxième tour.
- (5) Lors du déroulement des élections des membres du Bureau exécutif et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale est dirigée par deux personnalités neutres provenant des membres d'honneur; l'une est modératrice des travaux et l'autre est scrutatrice. Les deux personnalités dressent un procès-

verbal des élections et l'envoient aux membres actifs et d'honneur du REFADD ; une copie est conservée dans les archives du Réseau.

- (6) Seuls les membres actifs qui sont à jours avec leurs cotisations ont droit de vote à l'Assemblée générale. Les membres d'honneur et membres fondateurs non actifs n'ont pas le droit de vote.

#### Article 16

- (1) Le quorum requis pour délibérer valablement est de 2/3 des membres présents.
- (2) En l'absence du quorum des membres présents à une Assemblée Générale, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans les plus brefs délais. Elle statue quel que soit le nombre des membres présents.
- (3) Les délibérations de l'Assemblée Générale font l'objet d'un procès verbal dressé par le Président du Réseau.
- (4) Un exemplaire du procès verbal est conservé dans les archives et des copies sont envoyées à chaque membre actif, d'honneur du Réseau.

#### Article 17

- (12) Outre l'élection des membres du Bureau exécutif et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale a les attributions suivantes :
- Elle arrête le taux des cotisations à préciser à l'article 24 du Règlement Intérieur ;
  - Elle se prononce sur les grandes décisions qui engagent le Réseau ;
  - Elle détermine par ailleurs les thématiques et les projets sur lesquels le Réseau doit travailler, élabore et adopte un plan d'action triennal lors de ses assises ;
  - Elle élabore des recommandations aux Etats d'Afrique centrale et aux organisations sous-régionales sur les questions concernant le rôle de la femme dans la poursuite de l'objectif de développement durable ;
  - Elle examine et adopte le rapport d'activités et le rapport financier du Bureau exécutif ;
  - Elle approuve les candidatures des nouveaux membres et prononce des sanctions contre des membres actifs ;
  - Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de ses assises ;
  - Elle accorde le mandat au Bureau exécutif d'agir en son lieu et place dans tous les actes de la vie civile.
- (13) La prise de décisions au cours de l'Assemblée Générale se fait à la majorité absolue des membres actifs présents. Chaque membre actif a une voix.

### Section 2 : Du Bureau exécutif.

#### Article 18 :

- (5) Conformément à l'article 20 des statuts, le Bureau exécutif est l'organe qui exécute les décisions de l'Assemblée Générale. Il assure le suivi des activités du Réseau entre deux sessions de l'Assemblée générale et assure la mise en œuvre du plan d'action triennal.



(6) Il se compose de:

- Un(e) Président(e) exécutive ;
- Un(e) vice-président(e) ;
- Un(e) Secrétaire général(e) ;
- Un(e) trésorière général(e) ;
- Un(e) conseiller(e).

Chaque poste est pourvu par une antenne nationale.

Article 19 :

- (1) Le Bureau exécutif se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire en cas de nécessité exprimée par les 2/3 de ses membres. Les convocations indiquant les dates, lieu et ordre du jour doivent être envoyées à tous les membres trente (30) jours au moins avant la date de la réunion. Chaque membre doit répondre à la convocation au plus tard dix jours après réception de la convocation.
- (2) Le Bureau exécutif ne peut valablement délibérer que si les 2/3 des membres sont présents.
- (3) Les membres d'honneur peuvent être invités aux réunions du Bureau exécutif sans avoir le droit de vote.
- (4) Les questions soumises par les membres du Réseau et parvenues au Bureau exécutif (président ou secrétaire général) trente cinq (35) jours au moins avant la date de la réunion sont obligatoirement portées à l'ordre du jour.
- (5) Le Secrétaire générale du Bureau exécutif rend compte à tous les membres du Réseau des activités du Bureau exécutif.

Section 3 : Du commissariat aux comptes.

Article 20

- (3) Le Commissariat aux comptes est l'organe de contrôle de la gestion du bureau exécutif.
- (4) Il est composé de trois membres issus des antennes nationales non représentés au bureau exécutif.
- (5) Ils doivent contrôler la gestion financière et comptable du Réseau et en faire rapport à l'Assemblée générale. Pour cela, le Président du Bureau exécutif et le trésorier général doivent annuellement leur envoyer des données sur les entrées et les sorties financières ainsi que des justificatifs.

Section 4 : Des antennes nationales.

Article 21 :

- (6) L'antenne nationale du REFADD est constituée de l'ensemble des ONGs et associations membres du REFADD dans un pays.

- (7) L'antenne nationale du REFADD est dirigée par un bureau national qui a un rôle de relais entre les instances régionales et les structures nationales. Ce bureau comprend un point focal, un point focal adjoint, une secrétaire, une trésorière, un commissaire aux comptes et des conseillers.
- Le point focal représente le bureau conformément au mandat conféré par l'Assemblée Générale;
  - La secrétaire est chargée de la communication, de la rédaction des rapports et de la tenue des archives au niveau national ;
  - La trésorière est chargée de la gestion des ressources matérielles et financières du Réseau. Elle garde les fonds et présente des rapports financiers ;
  - Le commissaire aux comptes contrôle la régularité des comptes.
- (8) Le point focal national assure la liaison entre le Bureau exécutif régional et les membres du REFADD établis sur son territoire. Il assure aussi la mise en œuvre du Plan d'action régional et des objectifs du REFADD au niveau national. Pour cela, il élabore et exécute des projets impliquant la participation de tous les membres du Réseau sur le plan national.
- (9) Le Bureau de l'Antenne nationale REFADD adresse annuellement un rapport d'activités au Bureau exécutif régional.

### **CHAPITRE 3 : Du Secrétariat permanent.**

#### Article 22 :

Le Secrétariat permanent est l'organe chargé d'assister le Bureau exécutif et son président dans la mise en œuvre des objectifs et du plan d'action du REFADD. Son recrutement dépend de l'opportunité jugée par les membres du Bureau exécutif qui définissent son profil.

#### Article 23 :

(1) Le Secrétaire permanent assure la gestion permanente du REFADD au plan technique, administratif et financier sous la supervision du Bureau exécutif.

A cet effet il ou elle peut recevoir délégation des pouvoirs du président du Bureau exécutif pour :

- Représenter le REFADD dans les actes de la vie civile à l'exclusion de ceux réservés au président et nécessitant un mandat spécial ;
- Organiser, suivre et coordonner les activités techniques administratives et financières du Réseau sous la supervision du Bureau exécutif ;

(2) Le secrétaire permanent et tout le personnel sont recrutés par le Bureau exécutif selon les procédures d'appel à candidature de vacance de poste. La relation de chacun avec le REFADD est précisée dans le cadre d'un contrat signé avec la Présidente exécutive en tant que représentante du Réseau.

- (7) Lorsque le Secrétaire permanent nouvellement recruté est membre d'une ONG ou d'une association affiliée au REFADD, il (elle) doit démissionner de toutes ses fonctions au sein de ladite ONG ou association.

### **TITRE III : LES RESSOURCES FINANCIERES.**

#### Article 24 :

Conformément à l'article 26 des statuts, les ressources du REFADD proviennent :

- Des droits d'adhésion qui sont fixés à 50 000 F CFA (Cinquante mille) ;
- Des frais cotisations annuelles des membres fixées à 60 000 F CFA (Soixante mille).
- Des dons et legs ;
- Des subventions diverses ;
- Des produits de ses activités.

#### Article 25 :

Les cotisations annuelles doivent être payées avant le 31 mai de chaque année auprès de la trésorière régionale.

#### Article 26 :

Lorsqu'une antenne nationale reçoit un appui financier à travers les instances régionales du REFADD, elle reverse 7% du montant à la trésorerie régionale du Réseau.

#### Article 27 :

Un manuel de procédure financière peut être rédigé pour le REFADD en cas de besoin et à la diligence du Bureau exécutif.

### **TITRE IV : DISPOSITIONS FINALES.**

#### Article 28 :

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application des dispositions du présent règlement intérieur sera réglé par l'Assemblée générale. En cas de blocage au sein de cette dernière, les deux tiers (2/3) des membres actifs peuvent solliciter l'arbitrage des institutions partenaires ou saisir les tribunaux compétents.

#### Article 29 :

Toute révision du présent règlement intérieur doit être approuvée par l'assemblée générale à la majorité de 2/3 de tous les membres actifs.

#### Article 30 :

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par l'Assemblée générale du REFADD.

Fait à Brazzaville, le 05 juillet 2012

Signatures des membres.